

Restauration de la nature : le Parlement européen adopte définitivement le texte



Ce 27 février 2024, le Parlement européen a voté, de justesse, en faveur du règlement sur la restauration de la nature. Ce texte vise à restaurer 20 % des terres et mers européennes d'ici à 2030, et l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés d'ici à 2050.

« Une étape décisive », affirme l'ONG France Nature Environnement dans un communiqué de presse. Le texte a obtenu 329 voix pour, 275 voix contre et 24 absentions. Pour son adoption, 315 voix étaient requises. « [Il] a survécu, bien qu'affaibli, aux efforts sans précédent employés par les partis de droite et d'extrême-droite pour le torpiller », continue l'ONG. De son côté, Pascal Canfin, président de la commission environnement du Parlement européen, se félicite de l'issue du vote, qui montre qu'une « partie du PPE a résisté à l'offensive anti-Greendead ». « C'est important, dans la période que l'on traverse avec la crise agricole, d'avoir été capables de rester rationnels » souligne-t-il.

Pour obtenir cette majorité, il a fallu trouver des compromis, notamment celui de passer d'une obligation de résultat de la part des États membres, comme le suggérait la proposition initiale de la Commission européenne, à une obligation de moyens. « C'est un affaiblissement », réagit le député, qui admet néanmoins que cette obligation « reste réellement nouvelle ».

Le texte devra ensuite être adopté par le Conseil, ce qui ne devrait être qu'une formalité selon la coalition d'ONG RestoreNature, pour être publié au sein du *Journal officiel de l'Union européenne* et entrer en vigueur vingt jours après.



Imane Chartier, journaliste
Éditrice - rédactrice juridique